

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	03/12/2021
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	03/12/2021
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	03/12/2021

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Madame GIUJUZZA adjointe,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,
NERINI, MARCHAND, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,
VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame CAPRINI représentée par Monsieur LUPI-GRASSO Christophe,
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA,
Madame DEBONO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

63.2021 Porter à connaissance : Avenants aux marchés de travaux dans le cadre de la mise en accessibilité et de restructuration de la mairie de Gattières

Monsieur DALMASSO expose :

Vu la délibération n° 48/2020 du 02 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal autorisait le Maire à lancer et signer les marchés de travaux ;

Vu la délibération n°19/2020 du 11 juin 2020 qui, en son article 4, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % du montant total des marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget.

AR Prefecture

006-210600649-20211125-63_2021-DE
Reçu le 03/12/2021
Publié le 03/12/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Considérant les crédits inscrits programme 914 à l'article 21311 à la fonction 020

Je vous informe que Madame le Maire a signé l'avenant suivant afin de prendre en considération les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage :

Lot 7 : CLOISONS - DOUBLAGES
Titulaire : MGB Rénovation

MONTANT MARCHÉ INITIAL			
Marché initial HT et TTC		112 127,58 €	134 553,10 €
AVENANTS			
N° avt	Objet	€ HT	€ TTC
1	Modification cloisonnement, création encoffrements - phase 1		
	Total avenant 1	4 408,44 €	5 290,13 €
TOTAL CUMULE DES AVENANTS 1 et 2		4 408,44 €	5 290,13 €
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ		116 536,02 €	139 843,23 €

L'avenant représente une augmentation de : 3,93 % par rapport au marché initial

Les sujétions techniques imprévues s'élèvent à :	- €	0,00 €
Les modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à :	4 408,44 €	5 290,13 €

Récapitulatif des modifications apportées au marché de travaux, après le présent porter à connaissance

Lot	Libellé	HT notifié	Modification Conseil Municipal		nouveau montant marché HT
			juillet et octobre 2021	novembre 2021	
1	Désamiantage	29 982,90 €			29 982,90 €
2	Gros œuvre	274 427,63 €	7 733,89 €		282 161,52 €
3	Etanchéité	99 089,43 €	-2 153,00 €		96 936,43 €
4	Charpente couverture	60 080,04 €			60 080,04 €
5	Traitement de façades	64 675,14 €			64 675,14 €
6	Menuiseries extérieures en aluminium	134 885,52 €	-4 249,50 €		130 636,02 €
7	Cloisons - Doublages	112 127,58 €		4 408,44 €	116 536,02 €
8	Menuiseries intérieures	84 769,65 €	9 467,66 €		94 237,31 €
9	Revêtements de sol durs / faïence	48 499,98 €	4 374,26 €		52 874,24 €
10	Revêtements de sol souples / peinture	102 376,07 €	15 677,40 €		118 053,47 €
11	Structure métallique Serrurerie	74 878,69 €	-346,17 €		74 532,52 €
12	Plomberie Sanitaire CVC	161 398,68 €	-336,30 €		161 062,38 €
13	Electricite	207 435,16 €	21 203,20 €		228 638,36 €
14	Ascenseur	62 976,00 €			62 976,00 €
	TOTAL	1 517 602,47 €	51 371,44 €	4 408,44 €	1 573 382,35 €

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,